



Politique d'encouragement Cheval de trait Poitevin

• 15% Pour la professionnalisation des éleveurs

- ✓ Sont concernés les éleveurs ayant présenté un étalon inscrit au programme de sélection en concours et signataire de la charte des éleveurs
- ✓ L'étalon Trait poitevin approuvé à la monte en race pure doit avoir saillie au moins 3 juments de race Trait poitevin
- ✓ L'aide est de maximum 50€ par jument saillie, avec un plafond de 750€, ce qui correspond à 15 juments saillies. Sont comptées dans le calcul de la prime, les juments de race Trait Poitevin avec un coef 1 et les juments d'autres races de Trait ou registre Trait avec un coef de 0,5.

Reste de l'enveloppe répartie sur tous les concours, quel que soit le type d'épreuve Modèles & Allures et Utilisation

• Pour l'utilisation

- ✓ Prime à partir d'une épreuve / concours – Max 6 épreuves / saison – Max 4 épreuves / concours
- ✓ Mâle, femelle ou hongre âgé de 2 à 6 ans, équidé inscrit au programme de sélection
- ✓ Catégories primées (**concours d'utilisation FERL et épreuves spécifiques races**) P1/P2/P3 en répartition en fonction des notes (20/60/20), et montant 1,5/1/0,5
 - Dressage monté et attelé, Traction travail, Mania montée, Mania classique, Marathon, Traction Puissance : coef 1**
- ✓ Dressage : Equidé ayant obtenu une P1 année n-1 doit présenter l'année suivante sur la reprise de niveau sup
- ✓ Épreuves 2 et 3 ans communes :
 - Docilité et adaptation 2 ans / Note < 80 : coef 0,5 / Note ≥ 80 : coef 1. Longues rênes 2 et 3 ans : **Note < 80 : coef 0,8 / Note ≥ 80 : coef 1,2. Une seule prime par épreuve par saison de concours. Pour les longues rênes, si un équidé a eu une note supérieure à 80 à 2 ans, il n'est pas primable à 3 ans.**



Races Mulassières
du Poitou

Politique d'encouragement Cheval de trait Poitevin

•Pour le modèle et allures

✓ 2 concours primés - 1 niveau 1 et 1 niveau 2

✓ P1/P2/P3 en répartition en fonction des notes (20/60/20), et montant 1,5/1/0,5, sauf pointage et tempérament et **sauf suitées montant 1,2/1/0,8**

✓ Catégories primées :

Niveau 1

- Femelles non suitées coef.0,5
- Femelles de 1 an, 2ans, coef. 0,8
- Mâles de 1 an, 2 ans coef. 0,8
- Femelles et mâles 3 ans, **coef 0,8**
- Femelles suitées coef. 1
- Etalons à la revue coef. 1

Niveau 2

- Femelles non suitées coef.0,75
- Femelles et mâles 1 an, 2 ans coef 0 (mais présentation souhaitée)
- Femelles de 3 ans coef. 1,2
- Mâle de 3 ans coef. 1,2
- Femelles suitées coef. 1,5
- Etalons à la revue coef. 1,5

Pointage et tempérament

TTS : coef 1,2 (identique pour tous les participants)

Pointage 2 et 4 ans: coef 1,2 (identique pour tous les participants)

✓ Conditions particulières d'éligibilité :

✓ Équidés inscrit au programme de sélection, Femelles suitées avec saillies déclarées pour l'année en cours,

✓ Juments de 3 ans saillies l'année n ou présentées en épreuve d'utilisation, Femelles non suitées saillies en année n-1 et n, et à partir de 6 ans suitée en n-1, Mâles de 5 ans et plus doivent être approuvé et avoir réalisé au moins une saillie

✓ **Pour les juments suitées (niv 1 ou niv 2), elles doivent être suitées d'un poulain inscrit au stud-book Trait poitevin ou d'un muleton inscrit au stud-book Mule poitevine;**

✓ Pour le niveau 2, les juments saillies par un baudet sont primables aux conditions suivantes :

Primipare de n'importe quel âge et les juments qui ont déjà eu au moins 2 produits femelles.

✓ Pour le départemental, les juments peuvent avoir été saillies par un trait poitevin ou par un baudet du Poitou quelle que soit leur carrière de reproduction.

Objectifs de sélection :

Production de mule de travail



Politique d'encouragement Baudet du Poitou

- **15% Pour la professionnalisation des éleveurs**

- ✓ Sont concernés les éleveurs ayant présenté un étalon inscrit au programme de sélection en concours et signataire de la charte des éleveurs
- ✓ L'étalon Baudet du Poitou approuvé à la monte en race pure et/ou en production mulassière doit avoir saillie au moins 3 femelles de races Trait poitevin ou Baudet du Poitou
- ✓ L'aide est de maximum 50€ par femelle saillie, avec un plafond de 750€, ce qui correspond à 15 femelles saillies. Ne sont comptées dans le calcul de la prime que les juments de race Baudet du Poitou, et les juments de race Trait poitevin

Reste de l'enveloppe répartie sur tous les concours, quel que soit le type d'épreuve Modèles & Allures et Utilisation

Pour l'utilisation

- ✓ Prime à partir d'une épreuve / concours – Max 6 épreuves / saison – Max **4 épreuves** / concours
- ✓ Mâle, femelle ou hongre âgé de 2 à 6 ans, équidé inscrit au programme de sélection
- ✓ Catégories primées :
 - ✓ Épreuves 2 et 3/4 ans communes :
 - Docilité et adaptation 2 ans / Note < 80 : coef 0,5 / Note ≥ 80 : coef 1. Longues rênes 2 et 3 ans : **Note < 80 : coef 0,8 / Note ≥ 80 : coef 1,2. Une seule prime par épreuve par saison de concours. Pour les longues rênes, si un équidé a eu une note supérieure à 80 à 2 ans, il n'est pas primable à 3 ans.**
 - ✓ Épreuves concours d'utilisation FERL (3 ans et +) : coef 1. P1/P2/P3 en répartition en fonction des notes (20/60/20), et montant 1,5/1/0,5
, Traction travail, Mania classique, Marathon, Bât, Complicité: coef 1



Politique d'encouragement Baudet du Poitou

• Pour le modèle et allures

- ✓ 2 concours primés - 1 niveau 1 et 1 niveau 2
- ✓ P1/P2/P3 en répartition en fonction des notes (20/60/20), et montant 1,5/1/0,5 (sauf pointage et tempérament) **sauf suitées montant 1,2/1/0,8**

✓ Catégories primées :

Niveau 1

Femelles non suitées coef.0,5

Femelles de 1 an, 2ans, coef. 0,8

Mâle de 1 an, 2 ans, coef. 0,8

Femelles et mâles 3 ans, **coef 0,8**

Femelles suitées coef. 1

Baudets à la revue coef. 1

Niveau 2

Femelles non suitées coef.0,75

Femelles et mâles 1 an, 2 ans coef 0 (mais présentation souhaitée)

Femelles de-3 ans coef. 1,2

Mâle de 3 ans coef. 1,2

Femelles suitées coef. 1,5

Etalons à la revue coef. 1,5

Pointage et tempérament

TTS : coef 1,2 (identique pour tous les participants)

Pointage 2 et 4 ans: coef 1,2 (identique pour tous les participants)

✓ conditions particulières d'éligibilité :

Équidés inscrit au programme de sélection

Anesse de 3 ans saillies l'année n **par un Baudet du Poitou** ou présentées en épreuve d'utilisation,

Anesse non suitées saillies **par un Baudet du Poitou** en année n, et à partir de 6 ans suitée en n-1 **par un Baudet du Poitou**

Anesse suitée par un ânon inscrit au stud-book du Baudet du Poitou

Mâles de 5 ans et plus doivent être approuvé et avoir réalisé au moins une saillie



Politique d'encouragement Mule Poitevine

Enveloppe répartie sur tous les concours, quel que soit le type d'épreuve Modèles & Allures et Utilisation

Pour le modèle et allure

- ✓ 2 concours primés - 1 niveau 1 et 1 niveau 2
- ✓ P1/P2/P3 en répartition en fonction des notes (20/60/20), et montant 1,5/1/0,5 (sauf pointage et tempérament)
- ✓ Catégories primées :

Niveau 1	Niveau 2	Pointage et tempérament
Femelle de 1 an, 2ans, coef. 0,5	Femelles et mâles 1 an, 2 ans coef 0 (mais présentation souhaitée)	TTS : coef 1,2 (identique pour tous les participants)
Mâle de 1 an, 2 ans, coef. 0,5	Femelle de, 3 ans coef. 0,5	
Femelles et mâles 3 ans, coef 0,5	Mâle de 3 ans coef. 0,5	Pointage 2 et 4 ans: coef 1,2 (identique pour tous les participants)

- ✓ conditions particulières d'éligibilité :
Équidés inscrit au programme de sélection

•Pour l'utilisation

- ✓ Prime à partir d'une épreuve / concours – Max 6 épreuves / saison – Max 4 épreuves Trait ou 6 épreuves ânes / concours
- ✓ Mules (mâles, femelles, hongres) âgée de 2 à 6 ans, inscrites au programme de sélection
- ✓ Epreuves Traits et ânes (**Concours d'utilisation FERL et épreuves spécifique races**) P1/P2/P3 en répartition en fonction des notes (20/60/20), et montant 1,5/1/0,5

Dressage monté et attelé, Traction travail, Mania montée, Mania classique, Marathon, Traction Puissance, Bât, Complicité : coef 1

- ✓ Dressage : Equidé ayant obtenu une P1 année n-1 doit présenté l'année suivante sur la reprise de niveau sup (sauf pour l'attelage cette année car les reprises ont changé)

- ✓ Epreuves 2 et 3/4 ans communes :

Docilité et adaptation 2 ans / Note < 80 : coef 0,5 / Note ≥ 80 : coef 1. Longues rênes 2 et 3 ans : Note < 80 : coef 0,8 / Note ≥ 80 : coef 1,2. Une seule prime par épreuve par saison de concours. Pour les longues rênes, si un équidé a eu une note supérieure à 80 à 2 ans, il n'est pas primable à 3 ans.

Objectifs de sélection :

Production de mule de travail